



Liege Science Park - 16, rue Bois St- Jean, B- 4102 Ougrée - Belgium
Tel +32 -4 -361 7000 - Fax +32 -4-361 7099 - VAT: BE 452.080.178 Liège Business Register 186.341
<http://www.evs-global.com>

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil d'Administration convoque MM. les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, le **vendredi 28 novembre 2008, à 11 heures 45**, au siège de la société, 16, rue Bois St-Jean à B-4102 Ougrée-Liège.

Ordre du jour :

(Cette assemblée ne pourra valablement statuer sur son ordre du jour que si au moins 50% des actions sont présentes ou représentées lors de cette assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée sera convoquée).

1. Projet de fusion par absorption de la société privée à responsabilité limitée "D.W.E.S.A.B. Engineering", ayant son siège social à 1090 Jette, Avenue Charles Woeste 156, en vertu de laquelle tout le patrimoine de la société absorbée - en ce compris ses droits et obligations - sera transféré à la présente société absorbante. Possibilité pour les actionnaires d'obtenir une copie du projet de fusion sans frais.

Proposition de décision : Lecture et approbation du projet de fusion

2. Conformément au projet de fusion susmentionné, opération assimilée à la fusion par absorption par la présente société de la société privée à responsabilité limitée "D.W.E.S.A.B. Engineering", par voie de transfert à la présente société déjà titulaire de toutes les parts de la société absorbée, sur base d'une situation arrêtée au 30/09/2008, de tout le patrimoine actif et passif de la société absorbée, rien excepté ni réservé, - en ce compris ses droits et obligations même intuitu personae-, par suite de la dissolution sans liquidation de la société absorbée. Toutes les opérations réalisées par la société absorbée depuis le 1^{er} octobre 2008 seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante.

Proposition de décision : Approbation de l'opération assimilée à la fusion conformément au projet de fusion. Ce transfert ne donne lieu à aucune attribution d'actions, toutes les parts de la société absorbée étant détenues par la société absorbante.

3. Détermination des conditions du transfert.

Proposition de décision : Le transfert prend effet au 1/10/2008 et comprend la totalité du patrimoine actif et passif de la société absorbée, tous les éléments corporels et incorporels, et la société absorbante, bénéficiaire du transfert, est subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée.

4. Constatation de la réalisation effective de la fusion et de la dissolution définitive de la société absorbée.

Proposition de décision : Suite à la décision concordante au sein de la société concernée par la fusion, l'opération assimilée à la fusion desdites sociétés est réalisée, et en conséquence, la

société privée à responsabilité limitée "D.W.E.S.A.B. ENGINEERING", société absorbée, a cessé d'exister et l'ensemble des patrimoines actif et passif de la société absorbée est transféré à la société absorbante.

5. Pouvoirs à conférer :

- au conseil d'administration, avec possibilité de subdélégation, pour l'exécution des résolutions prises, et

- à un ou plusieurs mandataires avec possibilité de subdélégation, pour accomplir les formalités nécessaires en vue de modifier (supprimer) les inscriptions de la société auprès de toutes les administrations compétentes, ainsi que d'accomplir tous actes, faire toutes déclarations, et signer tous actes, documents et pièces y annexés en exécution de ces décisions et en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile dans le cadre de la réalisation de l'opération assimilée à la fusion dont question ci-dessus.

Proposition de décision : L'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante des premiers comptes annuels qui seront établis après fusion vaudra décharge au gérant de la société absorbée. Délégations de pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

6. Divers.

Ainsi que le précise l'article 21 des statuts de la société, les actionnaires qui souhaitent assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire sont priés de déposer leurs actions et procurations éventuelles pour le **lundi 24 novembre 2008 à minuit** auprès de la banque ING (Securities Department : +32.2.738.21.12 ou 738.21.15). Les détenteurs d'actions conservées en banque sont tenus de déposer une attestation établie par un teneur de compte ou un organisme de liquidation agréé, dans le même délai et au même endroit que précisés ci-dessus, attestation confirmant l'indisponibilité jusqu'au 28 novembre 2008 12h45 du nombre d'actions avec lequel l'actionnaire souhaite assister à chaque assemblée. Pour chaque assemblée, la banque remettra un récépissé de dépôt distinct que le propriétaire des actions ou son mandataire est tenu de présenter pour pouvoir accéder au lieu de la réunion.

Le projet de fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices de la société absorbante et de la société absorbée, les rapports annuels des trois derniers exercices de la société absorbante et de la société absorbée, les rapports du commissaire de la société absorbante pour les trois derniers exercices, les comptes au 30/9/2008 et la procuration peuvent être consultés au siège social, et peuvent être obtenus en écrivant à EVS Broadcast Equipment S.A., Jacques Galloy, Directeur Financier, Liege Science Park, rue Bois Saint-Jean 16, B-4102 Ougrée-Liège ou par e-mail à corpcom@evs.tv.

Dans le cas où l'assemblée générale extraordinaire ne pourrait valablement délibérer sur première convocation, faute d'un quorum représentant au moins la moitié du capital, une nouvelle assemblée générale extraordinaire serait convoquée et pourrait valablement délibérer, quelle que soit la part du capital représentée. Si une deuxième assemblée générale extraordinaire doit être convoquée, elle se tiendra le **mercredi 24 décembre 2008 à 11 heures**.

Le Conseil d'Administration.
Liège, le 24 octobre 2008

EVS A.G. EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2008

PROCURATION ET BULLETIN DE VOTE

A retourner par e-mail à : corpcom@evs.tv ou par fax au +32 4 361 7089.

Dans le cadre de l'**Assemblée Générale Extraordinaire** de la société anonyme "S.A. EVS Broadcast Equipment", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint-Jean, 16, qui se tiendra le **vendredi 28 novembre 2008 à 11h45**.

LE SOUSSIGNE :

Propriétaire, détenteur économique et final de actions de la société anonyme "S.A EVS Broadcast Equipment ", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint Jean, 16, déclare constituer pour son mandataire spécial avec faculté de substitution :

.....

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ladite société qui se tiendra comme mentionné ci-dessus avec l'ordre du jour repris en annexe à la présente procuration.

Ordre du jour de l'<u>Assemblée Générale Extraordinaire</u> :	Oui	Non	Abstention
1. Projet de fusion par absorption de D.W.E.S.A.B. Engineering			
2. Fusion			
3. Conditions du transfert			
4. Constatation de la réalisation effective de la fusion			
5. Pouvoirs			
6. Divers			

Le mandataire peut notamment prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, au besoin, toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

En cas de carence de quorum de présence et donc de report de l'Assemblée Générale Extraordinaire, prendre part à la nouvelle assemblée ayant le même agenda, dans les limites de cette même procuration. Dans ce cas, je devrai redéposer mes titres auprès de ING pour une période de blocage précédant l'assemblée déterminée par le conseil d'administration.

Fait à
Le

** Les sociétés doivent mentionner les nom, prénoms et fonctions de la (des) personne(s) physique(s) qui la (les) représente(nt). Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent voter par courrier doivent aussi accomplir les formalités décrites dans la convocation*

La ou les signatures doivent être
Précédées des mots manuscrits
"Bon pour pouvoir"